

FORMATION

N° Titre Dates

Financement : Vivea Ocapiat Akto Autre :

STAGIAIRE

Contrat aidé CDD CDI Titulaire Autre

Nom & Prénom Date de naissance

Adresse personnelle

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

N° Carte identité Je souhaite recevoir les formations du CFPPA :
 Catalogue

Uniquement pour Permis Tronçonneuse

EMPLOYEUR

Raison sociale

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Personne à contacter dans l'entreprise

Statut de l'employeur : Société privée Collectivité locale Service de l'Etat Etablissement public

Domaine d'activité

Nom & Adresse de facturation si différente (Employeur, Financier, etc.)

Je souhaite recevoir les formations du CFPPA : Catalogue

Une proposition de repas et hébergement peut être possible, elle vous sera indiquée dans la convention et sera confirmée avec la convocation.

La signature implique l'accord des Conditions Générales de Vente

Date :

Signature :

Conditions Générales de Vente

Conditions financières

Les frais de formation indiqués dans le catalogue ou le devis correspondent aux frais pédagogiques, aux frais d'organisation, aux frais de reprographie, aux frais de matériels, etc.

Ils ne comprennent pas les frais de restauration ou de nuitées, ni les trajets domicile / travail / lieu de formation.

Dans le cas des formations intra entreprise, des frais de déplacement des formateurs et/ou des matériels peuvent s'ajouter au coût de la formation. Ceux-ci intègrent le temps de déplacement, les frais de trajet, les frais de déjeuner voire de dîner voire les nuitées. Si de tels frais s'appliquaient, le client en sera informé préalablement par devis.

Le règlement de la facture est à acquitter dès sa réception, sauf conditions particulières acceptées par le CFPPA du Balcon des Ardennes. Celui-ci peut avoir lieu par virement ou par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'EPLFFPA.

Conditions d'inscription

Adresser un bulletin d'inscription par formation et par stagiaire au CFPPA du Balcon des Ardennes.

Le bulletin doit être rempli et retourné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Dès réception de l'inscription, le CFPPA du Balcon des Ardennes vous retourne une confirmation incluant une convention de formation, sur la base des renseignements fournis dans le bulletin. Le CFPPA vous propose également les repas et les nuitées dans la mesure de ses capacités. Ce service n'est pas une obligation, l'inscription à ces services connexes peut être réalisée en même temps.

Le bulletin d'inscription est considéré comme un engagement ferme et définitif à suivre la formation.

Toute entreprise peut, jusqu'à la veille à midi – jour ouvré – remplacer un stagiaire par un autre, sous réserve que le service « Formations Professionnelles » ait été informé de cette modification.

La convention devra être obligatoirement retournée signée avant le début de la formation. Le cas échéant, le stagiaire ne pourra pas suivre la formation.

Dans un délai de 1 à 2 semaines avant le début de la formation, le CFPPA s'engage à envoyer, par courriel, une convocation. Celle-ci comportera le lieu de rendez-vous, les horaires, les dispositions particulières telles que Equipements de Protection Individuelle, carte d'identité, télécopieur (à la charge du stagiaire), etc. Pour ceux qui auraient fait la demande des services connexes, les renseignements pratiques concernant les repas et les nuitées seront également communiqués dans cette convocation. Pour les formations nécessitant des dispositions particulières, un rappel sera réalisé dans la convocation.

Le CFPPA du Balcon des Ardennes est certifié Qualiopi et Qualiform'Agri. Le montant des frais de formation peut être pris en charge par l'OPCO. Pour cela, consultez le site de votre organisme collecteur (attention aux différents délais demandés par l'OPCO).

A l'issue de la formation, une attestation de formation et une facture sont éditées.

Pour maintenir la formation, le CFPPA s'autorise à mixer le public apprenant : un stagiaire en formation professionnelle peut être intégré à un groupe en formation diplômante. Dans ce cas, le CFPPA du Balcon des Ardennes contactera le client pour informer de cette possibilité. En cas de refus du client, la formation sera annulée, sans frais pour celui-ci.

Annulation ou modifications majeures

Annulation de la part du client :

Toute annulation devra être faite par écrit au service « Formations Professionnelles » du CFPPA du Balcon des Ardennes. Dans ce cas, le CFPPA du Balcon des Ardennes se verra contraint d'appliquer des frais d'annulation selon les modalités suivantes :

- Plus de 15 jours avant le début de la formation : pas de frais
- Entre 15 et 7 jours : 50% du montant conventionné
- Moins de 7 jours avant ou pendant : 100% du montant conventionné

Pour les stagiaires effectuant la formation en nom propre, le délai légal de rétraction de 10 jours s'applique sans pénalités.

Annulation de la part du CFPPA du Balcon des Ardennes :

Le CFPPA du Balcon des Ardennes se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation. Cette décision sera communiquée aux clients le plus tôt possible. Plusieurs raisons peuvent être invoquées : défaillance d'animateurs ou d'intervenants, conditions météorologiques, nombre de stagiaires minimum non atteint, etc.

Responsabilité

La responsabilité du CFPPA du Balcon des Ardennes ne pourra, en aucun cas, être engagée en raison des dommages corporels, matériels, commerciaux ou autres, causés directement ou indirectement au client ou tout autre personne physique ou morale, du fait de la prestation de service. L'employeur du (ou des) stagiaires (s) reste responsable de ses salariés.

Certaines formations nécessitent des dispositions particulières (Equipements de Protection Individuelle, carte d'identité, etc.) et sont précisées lors de l'établissement de la convention. Le CFPPA se réserve le droit de refuser les stagiaires qui ne respectent pas ces dispositions. Le montant total conventionné sera facturé au client.

Conditions particulières

Toutes les indications et descriptions portées sur le catalogue et les fiches ne sont données qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Afin d'illustrer nos supports de communication, nos supports pédagogiques etc., les stagiaires sont susceptibles d'être filmés ou photographiés. Conformément au droit à la vie privée, le stagiaire est en droit de refuser toute prise de vue. Dans ce cas, le refus devra être précisé dans la convention.

Le présent contrat est régi pour sa validité, son interprétation et son exécution par la loi française. Tout différend ressort du Tribunal administratif de Châlons en Champagne, nonobstant le cas d'appel ou de pluralité des défendeurs.

L'envoi d'un bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Règlement intérieur du CFPPA disponible auprès de l'accueil.

Déclaration d'activité du 2 novembre 1982 auprès du Préfet de Région sous le numéro 2108P000508

SIRET de l'EPLFFPA : 19 0808 634 00017

APE du CFPPA : 8559A